

TOULOUSAIN FAITS-DIVERS

PÉDOPHILIE : 4 ANS FERME POUR LE PRÉDATEUR SEXUEL

Montauban (82)



Maître Isabelle Schoenacker Rossi, plaidait pour une des parties civiles de cette affaire.



Incarcéré en mandat de dépôt depuis septembre dernier pour de multiples affaires de pédophilie, le multirécidiviste Thomy Ginestet a écopé mardi, au tribunal de Montauban, de 4 ans d'emprisonnement ferme, et de 10 ans de suivi socio-judiciaire, le maximum prévu par la loi.

La séance débutait par l'énumération des faits commis par le prévenu. Fin juillet 2016, invité chez des amis pour un anniversaire, il expliquait "qu'une pulsion" l'a poussé à s'exhiber devant deux enfants de 8 et 10 ans. "Une pulsion" qui le fera réitérer à la fin du mois d'août en approchant une fillette de 5 ans alors qu'elle jouait dans son jardin clôturé. Il prendra la fuite à l'approche des parents. Mais c'est en septembre qu'il franchit le cap de l'exhibition à l'agression, pour s'en prendre physiquement à une fillette dans un rayon d'une papeterie de Montauban alors que sa mère avait le dos tourné.

Dernière agression qui lui vaudra son arrestation et le placement en mandat de dépôt. Il n'était sorti de prison en conditionnelle qu'en avril 2016, et il ne lui aura donc fallu que 3 mois pour récidiver, et qui plus est, de manière graduelle.

“Arriverez-vous un jour à réguler ces pulsions?” demandait le président Philippe Colson, pointant le problème de réinsertion du prévenu dans la société. Celui-ci, “calme, intelligent et bien-parlé” tentait d'expliquer, “je suis pédophile, je souffre de pulsions depuis l'âge de 15 ans”. Il s'engageait alors dans une longue explication pour tenter de démontrer une prise de conscience.

Une personnalité dangereuse et inquiétante

Mais le président rappelait les résultats d'un rapport psychiatrique qui décrit “une pathologie pédophile sévère et difficilement curable”, et son casier judiciaire avec plus de 10 ans de délinquance sexuelle. Aujourd'hui âgé de 28 ans, “il avait 11 ans lorsqu'il a commis ses premiers fait de viols” rappelait le procureur Pierre Vignolles. “Le cas rare d'une personnalité aussi inquiétante que dangereuse” insistait celui-ci. Un discours déguisé en prise de conscience qui rappelait malheureusement celui qu'il avait déjà tenu en 2012 lors de son procès pour une affaire de viol sur mineur.

Une fausse prise de conscience

“Il a beaucoup de tendresse pour lui-même” lançait alors l'avocat Maître Luc Fiorina. “On dit parfois que le malheur tombe du ciel, mais il est tombé du haut d'un talu pour s'abattre sur une fillette de 5 ans” rappelait-il, “pour ne laisser que tristesse et détresse à une mère qui se demande maintenant comment faire pour que cela ne se reproduise plus”. “Il ment volontairement et habilement, dans un discours aussi aisé qu'en 2012” lâchait l'autre avocat des parties civiles Maître Schoenacker Rossi.

“Il a fallu seulement quelques minutes d'inattention à

cette mère pour que celui-ci en profite dans le magasin” insistait l’avocate. ”Que se serait-il passé s’il n’y avait pas eu d’adultes à ce moment là” s’interrogeait-elle devant le tribunal.

L’avocate du prévenu tentait de mettre en avant “une enfance d’inceste et de violence” pour expliquer ses difficultés à comprendre “les relations humaines” de notre société, s’interrogeant aussi sur sa part d’humanité.

Julien Sueres

Publié le **4 mai 2017**

Publié dans **Toulousain**

Thématiques : **Faits-divers**

D'AUTRES ARTICLES DANS LA
CATÉGORIE **FAITS-DIVERS**